

Rapport du conseil communal du 21 septembre 2026 à 17.00 heures

Absent excusé : ///

Séance publique

1. Plans de gestion 2027 du triage forestier de Rosport-Mompach

Le préposé forestier Luc Etringer présente les plans de gestion 2027 du triage forestier de Rosport-Mompach.

Le plan de gestion de la forêt soumise au régime forestier prévoit des dépenses de 745.820,00 € et des recettes à hauteur de 512.800,00 €.

Le plan de gestion relatif aux activités connexes prévoit des dépenses de 102.000,00 € et aucune recette.

Le conseil communal approuve les plans de gestion 2027 de la forêt communale à l'unanimité des voix.

2. Modifications budgétaires

Le conseil communal modifie, à l'unanimité des voix, le budget ordinaire de l'exercice 2026 conformément au tableau récapitulatif suivant :

boni au 21 septembre 2026	859.513,39 €
recettes nouvelles / en plus	81.373,26 €
dépenses nouvelles / en plus	154.536,76 €
boni actualisé 2026	786.349,89 €

3. Lotissements de terrains

3.1. Section RF d'Osweiler-Est, lieu-dit « Rue de Dickweiler » - parcelle cadastrale n° 357/2289

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le lotissement de la parcelle n° 357/2289 sise dans la section cadastrale RF d'Osweiler-Est, au lieu-dit « Rue de Dickweiler », en deux lots distincts.

3.2. Section MF de Born, lieu-dit « Duerfstrooss » - parcelle cadastrale n° 225/4606

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le lotissement de la parcelle n° 225/4606 sise dans la section cadastrale MF de Born, au lieu-dit « Duerfstrooss », en trois lots distincts.

4. Renouvellement de la couche de roulement d'un chemin rural à Herborn, « Schampechbaach »

4.1. Devis

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le devis d'un montant arrondi de 62.000,00 € T.T.C., établi par le service technique communal, relatif au renouvellement de la couche de roulement d'un chemin rural à Herborn, au lieu-dit « Schampechbaach ».

Le projet prévoit la réfection de la couche de roulement du chemin, à l'exception des zones ayant fait l'objet de fouilles réalisées par CREOS dans le cadre de la modernisation des infrastructures électriques

4.2. Crédit nouveau

Le conseil communal vote, à l'unanimité des voix, un crédit nouveau de 62.000,00 € à l'article budgétaire 4/411/221313/26015, destiné au renouvellement de la couche de roulement d'un chemin rural à Herborn, « Schampechbaach ».

Le boni de l'exercice 2026 est ainsi ramené à 724.349,89 €.

5. Conventions

5.1. 1^{er} avenant à la convention de fourniture de bière avec la Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s.

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le 1^{er} avenant à la convention de fourniture de bière conclu le 15 juin 2026 entre l'Administration communale de Rosport-Mompach et la Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s.

Ledit avenant définit les investissements et équipements mis à disposition, à compter du 1^{er} avril 2026, pour le centre culturel « Hierber Scheier » et le café « Hierber Scheier » à Herborn ainsi que pour le café « Um Buer » à Mompach.

La Brasserie accorde à la commune un investissement commercial complémentaire d'un montant total prévisionnel de 22.000,00 € HTVA.

Le mobilier et le matériel mis à disposition restent la propriété de la Brasserie jusqu'au parfait amortissement de l'investissement. À l'issue de la convention, soit le 31 décembre 2034, le matériel deviendra la propriété de la commune.

5.2. 1^{er} avenant à la convention de participation financière relative à l'hébergement de bénéficiaires de protection temporaire dans l'immeuble « Café de la Sûre » à Rosport

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le 1^{er} avenant à la convention de participation financière relative à l'hébergement de bénéficiaires de protection temporaire dans l'immeuble « Café de la Sûre » à Rosport, conclu en date du 10 août 2026 entre l'Administration communale de Rosport-Mompach et l'Office national de l'accueil (ONA). La durée initiale de la convention est ainsi prolongée jusqu'au 31 mars 2027.

À partir du 1^{er} avril 2026, la participation financière mensuelle de l'ONA s'élève à 3.200,00 €.

6. Règlement de circulation temporaire à l'occasion d'un chantier à Osweiler, Rue Principale

Le conseil communal adopte, à l'unanimité des voix, un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures à l'occasion d'un chantier (renouvellement des réseaux de canalisation et des eaux pluviales) dans la Rue Principale à Osweiler.

À partir du 12 octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, dont l'achèvement est prévu, à titre indicatif, pour le 20 novembre 2026, la Rue Principale sera barrée à toute circulation entre l'intersection avec la Rue Wandbiereg et le croisement avec la Rue de Dickweiler.

Des arrêts de bus provisoires seront aménagés des deux côtés de la Rue Principale, respectivement entre les maisons portant les numéros 4 et 12, ainsi qu'entre les numéros 3 et 5. Afin de garantir un accès sécurisé aux arrêts de bus provisoires, la « Siesgaass » sera également barrée à toute circulation pendant la durée des travaux.

7. Décompte de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix, le décompte de travaux extraordinaires suivant :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Montant du décompte
Construction de cavurnes funéraires au cimetière à Herborn	46.215,00 €	34.836,02 €

8. Subside extraordinaire

Le conseil communal alloue, à l'unanimité des voix, un subside de 150,00 € à l'a.s.b.l. Association nationale des Victimes de la Route.